

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2014

ACTIVITÉS PRIVÉES DE PROTECTION DES NAVIRES - (N° 1674)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD111

présenté par
M. Arnaud Leroy, rapporteur

ARTICLE 15

Substituer aux mots :

« à l'une des personnes »,

les mots :

« aux personnes morales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.